

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2020-21

ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE



PROCÈS-VERBAL de la deuxième séance ordinaire de l'année scolaire 2020-21 du Conseil d'Établissement de l'École Notre-Dame-de-la-Garde, tenue le mardi 9 février 2021 à 18h30 sur la plateforme de visioconférence TEAMS.

Membres du personnel:

- Corinne Toupin – orthophoniste
- Cathy Laroche – enseignante
- Élisabeth Oliveri – technicienne service de garde
- Jean-François Dubé – spécialiste
- Marie-Claude Valcourt – enseignante
- Karine Leduc – enseignante
- Lyne Ste-Marie – enseignante

Direction

- Julia Wellens – directrice

Parents

- Yoann Derickxsen
- Marie-France Pineault
- Pascale Robert
- Claudia Perez-Lévesque
- Kim Collin
- Jérôme Pépin
- Christine Fugère

Membres du public

- Jacynthe Lacasse – parent
- Julie Drouin - directrice adjointe
- Faye Fung

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Le conseil d'établissement OUVRE la séance à 18h34. Mme Wellens préside cette assemblée.

2. Procédures d'animation de la réunion virtuelle par la présidente (I)

3. Sélection d'un gardien du temps

Mme Leduc se propose comme gardienne du temps

4. Adoption de l'ordre du jour

-annexe 20210208-CE-4

Les membres ont reçu les documents suivants, disponibles en Annexe, en courriel le 4 février 2021:

ANNEXE	Nom du fichier
annexe 20210208-CE-4	<i>CÉ - ODJ 09-02-21.pdf</i>
annexe 20210208-CE-5	<i>PV CÉ 15-12-20.pdf</i>
annexe 20210208-CE-6	<i>Suivis au procès-verbal du 15-12-20.pdf</i>
annexe 20210208-CE-8.7	<i>Montants reçus MEQ résolution.pdf</i>

Sur proposition de Mme Dubé, appuyée par Mme Oliveri, la résolution suivante est adoptée à majorité:

RÉSOLUTION CÉ-20210209-1

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil d'établissement ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé dans l'annexe, avec les modifications suivantes:

- ajout de la mise sur pied de comité par Mme Collin
- ajout d'un point décisionnel au point 6.4 par Mme Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2020

-annexe 20210208-CE-5

Sur proposition de Mme Robert, appuyée par Mme Leduc, la résolution suivante est adoptée à majorité:

RÉSOLUTION CÉ-20210209-2

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil d'établissement ADOPTE le procès-verbal tel que proposé dans l'annexe, sans aucune modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Suivis du procès-verbal

-annexe 20210208-CE-6

6.1 Adoption de la procédure d'élection

Il est convenu par le conseil d'établissement de reporter ce point au prochain CÉ.

6.2 Collations au service de garde

Collations au service de garde passera à 5 collations par semaine offertes aux enfants.

6.3 Utilisation des Chromebooks en classe

L'utilisation des Chromebooks a été présentée à l'équipe qui y a adhéré. Il y a 6 chromebooks par classe pour usage quotidien.

6.4 Ajout de deux membres au conseil d'établissement

Suite à l'abandon de deux membres du conseil d'établissement, l'appel a été lancé aux parents remplaçants. Mme Fugère et M Pépin ont répondu positivement.

Sur proposition de Mme Leduc, appuyée par Mme Laroche, la résolution suivante est adoptée à majorité:

RÉSOLUTION CÉ-20210209-3

IL EST PROPOSÉ QUE LE conseil d'établissement ACCEPTE les candidatures de Mme Fugère et M. Pépin, élu.e.s par acclamation à titre de membres du conseil d'établissement pour les exercices 2021-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Élection vice-présidence

Suite à l'abandon du membre élu au poste de vice-présidence, le conseil d'établissement procède à l'élection d'une nouvelle personne pour remplir cette fonction. Mme Robert se propose elle-même.

Sur proposition de Mme Collin, appuyée par Mme Pérez-Levesque, la résolution suivante est adoptée à majorité:

RÉSOLUTION CÉ-20210209-4

IL EST PROPOSÉ QUE LE conseil d'établissement ACCEPTE la candidature de Mme Robert, élue par acclamation à titre de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'exercice 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions du public

Aucune question de la part du public

8. Mot de la directrice

8.1 Photo scolaire 2021-2022

Mme Wellens informe que la direction magasine le fournisseur pour la photo scolaire de l'année prochaine et demande l'avis du conseil sur le fournisseur actuel. Le conseil s'entend que le photographe convient au corps professoral et qu'on s'assure que les erreurs soient corrigées s'il y en a.

8.2 Nouvelles capsules MEQ

Mme Wellens informe le conseil d'établissement que de nouvelles capsules sur le site ont été ajoutées.

8.3 Plomb dans l'eau

Mme Wellens informe que les tests et les analyses du plomb dans l'eau ont été faits au complet et que tout est conforme. M. Derickssen demande si on doit toujours faire couler l'eau 1 minute. Mme Wellens informe que c'est une pratique qui est encore en place pour le moment. Pour la prochaine réunion, le conseil aimerait consulter le rapport.

8.4 échantillonnage de la qualité de l'air

Mme Wellens informe le conseil d'établissement que l'équipe du centre de services scolaires est venue faire l'échantillonnage de la qualité de l'air et du dioxyde de carbone dans 4 locaux. La moyenne est 1000ppm, les résultats du 2 février entre 700-1000ppm donc en deçà de la normale. L'édifice Richard sera analysé dans deux semaines. Le bas taux de CO₂ a été obtenu grâce au protocole d'aération.

8.5 Budget de notre conseil

Mme Wellens informe que le conseil d'établissement dispose de 450\$ comme enveloppe discrétionnaire. Mme Robert informe le conseil que dans les années précédentes, cette enveloppe a été remise aux finissants ou encore à un autre projet scolaire. Le conseil propose de tenir un point décisionnel sur cette enveloppe à la prochaine rencontre.

8.6 Ouverture de notre bibliothèque

Mme Wellens informe que la bibliothèque de l'école sera ouverte 3 jours par semaine sur 19 semaines. Mme Melançon, la députée de Verdun, fera un don de 2000\$ pour des achats de livres. Ce sera un levier pour démarrer la semaine de la persévérance scolaire, un événement à travers la province. Mme Wellens remercie Mme Fung pour son implication et les ateliers de lecture.

8.7 Budget : attestation des sommes reçues du MEQ

-annexe 20210208-CE-8.7

Mme Wellens présente le document cité en annexe. Mme Perez-Levesque demande comment il serait possible d'aller chercher des fonds pour les postes budgétaires de douance et diversité culturelle. Mme Wellens explique que les enveloppes sont attribuées selon les demandes et les projets faits et que l'école met en place un projet douance.

Sur proposition de M Pépin, appuyée par Mme Pineault, la résolution suivante est adoptée à majorité:

RÉSOLUTION CÉ-20210209-5

IL EST PROPOSÉ QUE LE conseil d'établissement ATTESTE le budget des sommes reçues tel que présenté à l'annexe 20210208-CE-8.7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Application Hop Hop

Mme Wellens explique qu'à l'automne, les parents avaient suggéré l'application hop hop, une application qui permet au service de garde de synchroniser la préparation des enfants avec l'heure d'arrivée des parents. L'équipe hop hop viendra faire une présentation à l'attention des parents le 15 mars et rencontrera Mme Drouin, Mme Oliveri et Mme Wellens. Le conseil demande plus d'informations sur la tarification et les implications financières pour les parents.

8.9 Album des élèves finissants

Mme Wellens informe que Mme Drouin fera l'album des élèves finissants Mme Collin a reçu de Mélissa Viens le gabarit.

8.10 St-Valentin & Carnaval des neiges

Mme Wellens rappelle que comme mentionné dans l'info parents, il y aura 3 fêtes thématiques en février d'école. Grâce à M. Dubé, l'école a pu faire l'achat de matériel sportif.

9. Mot de la présidente

9.1 Correspondance et communications

9.2 Mandat de l'O.P.P.

Mme Collin informe qu'il est difficile de mettre sur pied des activités et/ou des activités de financement. Mme Collin suggère que des montants soient attribués à des tables de piquenique, pour que les sommes ne dorment pas.

10. Mot de la déléguée au Comité de parents

Mme Collin n'a aucune information, il y aura rencontre dans deux semaines.

11. Mot du service de garde

Mme Oliveri informe que les éducatrices font la cuisine au service de garde et que c'est plus demandant de leur part. Il y a changement de la fréquentation pour les journées pédagogiques. Mme Oliveri observe une baisse de clientèle de 25%.

12. Mot du personnel

Mme Leduc fait un programme de compostage et a l'intention de présenter le projet à ses collègues pour déploiement. Au 2e cycle, il y a intérêt de faire le génie en BD. Il y a eu des achats de livres pour les classes et pour la bibliothèque. Il y a eu visite virtuelle de certains animateurs en ECR sur les religions et les enfants ont été super contents.

Mme Valcourt, au 3e cycle, rapporte la conférence de Laurent Duvernany Tardif. Les changements de routine font énormément de bien.

13. Questions diverses

Mme Collin propose deux comités, un pour le fonds à destination spéciale et un comité vert, faire renaître la brigade verte. Comités de membres parents, aussi équipe-école,

temps de réflexion. Sensibilisation compostage recyclage. Bacs à légumes. comité santé, qualité de l'air, abords de l'école, altercation entre parents. Mme Leduc mentionne son intérêt à faire partie du comité vert.

Mme Pérez-Levesque questionne de qui relèvent ces comités puisque les projets étaient auparavant menés par l'OPP.

14. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Mme Leduc , appuyée par M. Derickxsen , la résolution suivante est adoptée à majorité:

RÉSOLUTION CÉ-20210209-6

IL EST PROPOSÉ QUE LE conseil d'établissement LÈVE l'assemblée à 19h59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Annexes



Conseil d'établissement 2020-21

Notre-Dame-de-la-Garde

Le mardi, 9 février 2021

Séance ordinaire – 2 (18h30)

Rencontre virtuelle sur TEAMS

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Légende

Information : (I)

Consultation : (C)

Décision : (D)

- | | |
|--|-------------|
| 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum | (D) 1 min. |
| 2. Procédures d'animation de la réunion virtuelle par la présidente | (I) 5 min. |
| 3. Sélection d'un gardien du temps | (D) 1 min. |
| 4. Adoption de l'ordre du jour | (D) 1 min. |
| 5. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2020 | (D) 5 min. |
| 6. Suivis du procès-verbal | 10 min. |
| 6.1 Adoption de la procédure d'élection
aux règles de régie interne | (D) |
| 6.2 Collations au service de garde | (I) |
| 6.3 Utilisation des <i>Chromebooks</i> en classe | (I) |
| 6.4 Ajout de deux membres au conseil d'établissement | (I) |
| 6.5 Élection vice-présidence | (D) |
| 7. Période de questions du public | (I) 10 min. |
| 8. Mot de la directrice | 45 min. |
| 8.1 Photo scolaire 2021-2022 | (I) |
| 8.2 Nouvelles capsules MEQ | (I) |
| 8.3 Plomb dans l'eau | (I) |
| 8.4 Échantillonnage de la qualité de l'air | (I) |
| 8.5 Budget de notre conseil | (I) |
| 8.6 Ouverture de notre bibliothèque | (I) |

8.7 Budget : attestation des sommes reçues du MEQ	(D) annexe 20210208-CE-4
8.8 Application Hop Hop	(I)
8.9 Album des élèves finissants	(I)
8.10 St-Valentin & Carnaval des neiges	(I)
9. Mot de la présidente	(I) 10 min.
9.1 Correspondance et communications	
9.2 Mandat de l'O.P.P.	
10. Mot de la déléguée au Comité de parents	(I) 10min.
11. Mot du service de garde	(I) 10 min.
12. Mot du personnel	(I) 10 min.
13. Questions diverses	
14. Levée de l'assemblée	(D) 1 min.

Fiche d'information liée :	Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées - Année scolaire 2020-2021 - Établissements
Code de la CSS/CS :	763000
Code de l'établissement :	763110
Nom de l'établissement :	École Notre-Dame-de-la-Garde
Destinataire :	Julia Wellens - Directeur/Directrice - DIREC - direction.notre-dame-de-la-garde@csmb.qc.ca
Courriel du responsable :	direction.notre-dame-de-la-garde@csmb.qc.ca
Statut de traitement :	Nouveau

Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Cette même annexe des règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements ont l'obligation d'adopter une résolution confirmant la réception des sommes pour les mesures dédiées et protégées et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Ce formulaire vous aidera à remplir cette obligation.

Veillez noter qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne portera que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);

- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);

- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Étant donné que ces mesures protégées visent principalement les établissements de la formation générale des jeunes, **les centres de formation générale des adultes et de la formation professionnelle ne sont pas concernés par la présente reddition de comptes.**

Questions

Pour toute question d'ordre technique, veuillez contacter l'équipe de CollecteInfo à l'adresse collecteinfo@education.gouv.qc.ca.

Pour toute question liée au contenu de ce formulaire ou aux exigences issues des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, veuillez communiquer avec la Direction générale du financement à l'adresse financement@education.gouv.qc.ca.

Répartition globale des montants relatifs aux mesures protégées par votre centre de services scolaire ou votre commission scolaire*

* Les renseignements qui figurent à cette section vous sont transmis à titre informatif.

Nom de la mesure protégée	Montants transmis par le Ministère au CSS/CS	Montants transmis par votre CSS/CS à ses établissements	Montants gérés centralement par votre CSS/CS	Pourquoi un montant sera géré centralement par votre CSS/CS
15012 Aide alimentaire	2 976 274,00 \$	1 354 772,00 \$	1 621 502,00 \$	En ce qui concerne les écoles primaires, l'allocation a été totalement décentralisée. En ce qui concerne l'allocation des écoles secondaires (1 621 502\$), elle est gérée centralement. En effet, c'est le Service des ressources éducatives qui en assure la gestion. La mesure est cependant protégée pour les écoles ciblées par le MEQ. Le traitement de la facturation et la vérification des aliments conformément à la Politique portant sur les saines habitudes de vie sont assurés par le secteur de la nutrition du SRÉ.
15027 Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)	420 262,00 \$		420 262,00 \$	Cette mesure a été réservée au SRÉ afin d'offrir les services dans les établissements et mettre en œuvre les différents éléments de la Politique de douance du CSSMB. Elle a permis, en autres, l'ajout de ressources (en ETC...2,0 conseillers pédagogiques, 2,0 techniciens en éducation spécialisée dans les classes adaptées pour élèves doués, 0,2 psychologue) en plus de permettre la réalisation de plusieurs projets dans les milieux (mentorat, programme SEUR, projets écoles).

15029 Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	583 488,00 \$	583 488,00 \$		
15031 Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant	224 466,00 \$	224 464,00 \$	2,00 \$	Aucun montant n'est géré centralement pour la mesure 15031, il s'agit d'un solde (2\$) lié aux calculs de la répartition.
15055 Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes	734 290,00 \$		734 290,00 \$	Cette mesure est gérée centralement par le Service des ressources éducatives qui coordonne les ententes de partenariat avec des organismes de la communauté du CSSMB pour offrir les services aux établissements. L'allocation est répartie selon le nombre de jours d'intervention des agents de soutien dans chacune des écoles ciblées. De plus en 2021, deux travailleuses sociales ont été engagées avec cette mesure pour intervenir auprès des familles.
15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires	695 199,00 \$	729 958,00 \$	-34 759,00 \$	Les allocations aux établissements ont été majorées de 5% pour tenir compte de la Taxe sur les produits et services (TPS) applicable sur les achats de livres. La ristourne de la TPS payée à laquelle le CSS a droit est centralisée. Le solde entre la ristourne de la taxe reçue et la taxe payée est assumé par le CSS.
15104 Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	32 390,00 \$	32 390,00 \$		
15186 Sorties scolaires en milieu culturel	1 519 124,00 \$	1 519 067,00 \$	57,00 \$	Aucun montant n'est géré centralement pour la mesure 15186, il s'agit d'un solde (57\$) lié aux calculs de la répartition.

15200 Formation en réanimation cardio- respiratoire au secondaire	25 716,00 \$	25 717,00 \$	-1,00 \$	Aucun montant n'est géré centralement pour la mesure 15200, il s'agit d'un solde (-1\$) lié aux calculs de la répartition.
15313 Soutien à l'ajout de classes spéciales	1 254 732,00 \$		1 254 732,00 \$	Les ressources sont entièrement allouées aux établissements mais toute l'enveloppe salariale des enseignants est centralisée au Centre de services scolaire. Cette mesure a permis l'ajout de 7 classes spéciales en 2020-2021.
Total	8 465 941,00 \$	4 469 856,00 \$	3 996 085,00 \$	

Établissement

Il est à noter que toutes les mesures sont affichées, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement de l'établissement.

Établissement : 763110 - École Notre-Dame-de-la-Garde

Ordre d'enseignement dispensé :
 • Préscolaire
 • Primaire

Nom de la mesure protégée	Montants indicatifs du Ministère pour l'établissement	Montants transmis par votre CSS/CS
15012 Aide alimentaire	12 918,00 \$	12 918,00 \$
15027 Soutien à la réussite éducatives des élèves doués (à haut potentiel)		
15029 Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	8 082,00 \$	8 082,00 \$
15031 Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant		1 766,00 \$
15055 Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes		
15103 Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires		5 733,00 \$
15104 Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire	383,00 \$	383,00 \$
15186 Sorties scolaires en milieu culturel	12 540,00 \$	12 540,00 \$
15200 Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire		
15313 Soutien à l'ajout de classes spéciales		
Total	33 923,00 \$	41 422,00 \$

Autre information que votre établissement souhaite communiquer au Ministère :

- Bonification de la mesure 15012 avec la mesure 20090 au montant de 12 382\$

Répartition entre les établissements

Veillez cliquer sur le bouton « Générer » afin de produire et de pouvoir télécharger le rapport « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées ». Ce document comprend les informations inscrites aux pages 2 et 3 de ce formulaire et devra être joint à la résolution de votre conseil d'établissement requise par l'Annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaire et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021. Par cette résolution, le conseil d'établissement atteste que les sommes liées aux les mesures protégées ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Il vous est possible de quitter ce formulaire et d'y revenir lorsque la résolution de votre conseil d'établissement, requise en vertu de l'Annexe 3 des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, aura été adoptée.

Afin de pouvoir soumettre ce formulaire électronique au Ministère, vous devez joindre la résolution de votre conseil d'établissement comprenant l'annexe « Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées ».

Joindre la résolution de votre conseil d'établissement :